

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Journée de l'enfant africain : pour l'intérêt supérieur des petits

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

LES États africains, à l'instar du Gabon célèbre, ce 16 juin, la journée de l'enfant africain. Commémoré cette année sous le thème " 30 ans après l'adoption de la Charte: accélérons la mise en œuvre de l'agenda 2040 pour une Afrique digne des enfants ", cet événement donnera l'occasion aux décideurs africains, notamment ceux de notre pays, de se pencher sur le préambule de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants, 30 ans après son adoption. Et sur la double responsabilité qui engage à la

fois les parents et l'État dans la protection de l'enfant en Afrique. Dans le cas spécifique du Gabon, en prélude à cet événement, la ministre de la Justice, garde des Sceaux et chargé des Droits de l'homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a rappelé l'engagement du gouvernement gabonais en ce qui concerne le mieux-être des enfants. Indiquant que "le gouvernement gabonais, sous les hautes instructions du président de la République Ali Bongo Ondimba, a toujours œuvré à assurer le mieux-être des enfants et à respecter ses engagements internationaux en la matière. De même, la politique du gouvernement a

toujours consisté à accorder à l'enfant un régime spécial de protection, même lorsque celui-ci se trouve en conflit avec la loi ", a précisé le secrétaire général de la Chancellerie, François Mangari, qui livrait le message de circonstance de la garde des Sceaux, en charge des droits de l'homme. Trente ans après l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, notre pays a, en effet, pu mettre en place dans la mesure de ses possibilités un cadre juridique et institutionnel propice à la promotion et la protection des droits des enfants vivant au Gabon. Parmi les normes juridiques établies par notre pays, on note, entre autres, la loi n° 003/2018 du 18 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise dont l'intérêt est de lever tous les obstacles qui pourraient empêcher les enfants de jouir de leurs droits



Photo: DR

Le secrétaire général de la Chancellerie, François Mangari, prononçant l'allocution de circonstance.

fondamentaux; la loi n° 09/2004 relative à la prévention et la lutte contre le trafic des enfants en République gabonaise... Toutes les actions menées par le Gabon en faveur des enfants seraient, selon la garde des Sceaux " rendues efficaces grâce au concours des partenaires tels

que l'Unicef et la Première Dame du Gabon Sylvia Bongo Ondimba pour son engagement en faveur des personnes vulnérables et particulièrement des enfants ". À noter que les activités commémoratives de cette journée auront lieu ce mercredi à Nkoltang en banlieue de Libreville.

APIC Gabon: café média autour des qualités d'un journaliste



Photo: H.N.M

R.H.A
Libreville/Gabon

“QUELLES sont les qualités pour être un bon journaliste? ". Tel était le fil conducteur des échanges du premier café média organisé samedi dernier par l'Association des professionnels de l'information et de la communication au Gabon (Apic). Ce premier rendez-vous, qui s'est tenu dans les locaux de la Société d'incubation numérique du Gabon (SING), était l'occasion pour les professionnels du traitement de l'information ayant fait le déplacement de revenir sur les fondamentaux du métier de journalisme. Anaclet Ndong-Ngoua, ancien journaliste et enseignant-chercheur,

est revenu, deux heures durant, sur les notions importantes de journalisme. Après avoir passé en revue le paysage médiatique gabonais, il a fait une critique des différentes entraves à ce métier, pourtant noble. Selon lui, un bon journaliste doit, à côté de son vaste niveau de culture générale, être neutre dans le traitement de l'information qu'il doit diffuser. "Il doit avoir un minimum d'indépendance liée à sa liberté intellectuelle, avoir de la rigueur dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information", a-t-il souligné. Puis, il a invité les spécialistes du traitement de l'information à se remettre en question et à ne pas oublier les principes d'éthique et de déontologie qui constituent le socle de leur noble métier.

Les transporteurs terrestres montent au créneau contre une taxe exigée par les TP

AEE
Libreville/Gabon

DEPUIS plusieurs jours à Libreville, les transporteurs terrestres et exploitants des sites d'embarquement et de débarquement des passagers sont vent debout contre une énième taxe dont ils devraient désormais s'acquitter auprès du ministère des Travaux publics (TP), pour " occupation privative du patrimoine routier national ". Pour les transporteurs, cette taxe qui semble se chevaucher avec les missions de la municipalité est de trop à leurs yeux. Raison pour laquelle ils sollicitent une harmonisation des textes des différents services, afin qu'ils puissent travailler en toute quiétude. " Nous ne comprenons pas comment le ministère des TP veut aussi désormais gérer les taxes de nos sites. Alors que depuis longtemps, nous payons des redevances à la municipalité, pour occupa-



Photo: Abel Eyeghe

Le bureau du Syltteg dénonce un abus de compétences qui mettrait à mal son secteur d'activités.

tion du domaine municipal. Ces sites sont du domaine municipal. Mais nous sommes surpris de recevoir des documents du ministère des TP, nous invitant désormais à nous acquitter des mêmes redevances que nous payons déjà à la mairie, pour occupation privative du domaine routier national ", s'est insurgé Jean-Robert Menie, président du Syndicat libre des transporteurs terrestres du Gabon (Syltteg), lors d'une rencontre avec la presse à Libreville. Pour le président du Syltteg, ce

chevauchement de compétence entre les TP, la mairie et même le ministère des Transports mettrait en danger leurs activités. " Ces sites emploient des centaines de Gabonais et il n'est pas bon que le désordre s'installe. Nous ne pouvons pas payer la même taxe à trois administrations. S'il y a des incompréhensions entre les textes de lois cela ne nous incombe pas. C'est au gouvernement de régler ces problèmes. Mais ce n'est pas à nous d'en payer le prix ", s'est-il insurgé.